



Mes frais d'avoué sont exorbitant

Par **antoine_34**, le **29/11/2009** à **17:44**

Bonjour,

Je suis en procédure juridique suite à un accident qui m'a rendu invalide. Mon avocat a demandé 180 000 euros de dommages et intérêts. Il m'a été accordé 74000 euros en première instance. La défense fait appel et a gagné. au final, je ne toucherais "que" 50 000 euros. Ce qui me choque, ce sont les frais d'avoué. Il me demandait au départ 5600 euros, maintenant que le jugement a été rendu, la facture a été ramenée à 2245 euros. Cela me semble exorbitant compte-rendu de son rôle dans la procédure.

Apparemment, sa facture est basée sur le montant demandé par mon avocat. Qu'en aurait t-il été s'il avait demandé 1 million !!!

J'ai fait une simulation avec le décret 80-608, j'arrive à un montant approximatif de 700 euros. Qu'en pensez-vous ?

Merci pour vos réponses.